

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2932

Société : R.A.F

Actif

Pensionné(e)

Autre : R.T.R.A.F.I.G

Nom & Prénom : AM CHIARA

Mohammed.

Date de naissance : 15.04.1955

Adresse : 89 Rue 6 HAY EL ACHRA

EL OULFA CASABLANCA MAROC

Tél. : 0664662870 Total des frais engagés : 1836.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20/06/2023

Nom et prénom du malade : AM CHIARA HOUZIA Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + cardiopathie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 20/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



8

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.06 17/06/23	C1	1	150	DR. BELKEBIR KHALIL Médecine Générale Rue 27 N° 94 et Alia Casablanca Tel. 05 22 90 48 76

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. BELKEBIR KHALIL	20/06/23	676,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

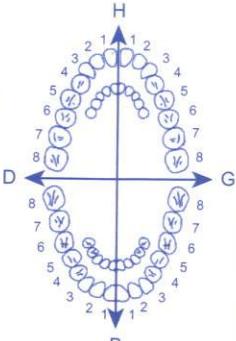
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Lot. EL Alia - Rue 27 N° 94  
 Bd. Oued Tansift - EL Oulfa  
 ☎ : 05 22 90 48 76 - CASABLANCA

تجزئة العالية - الزنقة 27 الرقم 94  
 شارع وادي تانسيفت - الألفة  
 الهاتف : 05 22 90 48 76 - الدار البيضاء

Casablanca, le 22.06.23  
 الدار البيضاء، في

M² AMCHITAA HOUZIA

28.00 x 2

→ 6 m x 10 m

63.80 m² x 213 m²

2) Amchitaa

89.70 m² le lot

3) cordeau

92.00 m² le lot

4) coudeau

220.00 m²

5) cordeau

68.70 m²

6) coudeau

245.12 m²

71 H - 840 fer  
38.00

Dr. BELKEBIR Khadija  
Médecine Générale  
Rue 27 N° 94 El Alia  
Cité Oufa Casablanca  
Tél : 05 22 90 48 76

El Oued 09 22 N° 94  
Téléphone 05 22 90 48 76

SV

Dr. BELKEBIR Khadija  
Médecine Générale  
Rue 27 N° 94 El Alia  
Cité Oufa Casablanca  
Tél : 05 22 90 48 76

676.20

LOT 230006  
EXP 02/2026  
PPV 28.00DH

LOT 230006  
EXP 02/2026  
PPV 28.00DH

رقم : 07  
T.A.B : 26300  
صنع في : 11/2022  
 صالح لغاية : 11/2025  
PPV : 51.00 dhs



38/10

92.00

Sanofi-Aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Copavix 75mg/100mg  
b30 cp  
P.P.V : 270.00 DH  
6 118001 082018

58/40

89.20